

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Maniwaki, tenue le lundi 3 avril 2023 à 19h00, à la salle du conseil de l'hôtel de ville au 186, rue Principale Sud, à Maniwaki et à laquelle sont présents :

Mesdames les conseillères Estelle Labelle, Madeleine Lefebvre et Sophie Beaudoin et Messieurs les conseillers Marc Gaudreau et Sonny Constantineau, formant quorum sous la présidence de la mairesse Madame Francine Fortin.

Sont également présentes : Mesdames Karine Alie Gagnon, directrice générale et Louise Pelletier, greffière.

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Madame la mairesse Francine Fortin, déclare la séance ouverte et souhaite la bienvenue à tous.

#### **R2023-04-054 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Sonny Constantineau, appuyé par la conseillère Sophie Beaudoin et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour avec l'ajout suivant :

##### 14. Varia

##### 14.1 Comités municipaux – Nomination de substituts

ADOPTÉE.

#### **R2023-04-055 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MARS 2023**

Il est proposé par la conseillère Estelle Labelle, appuyé par le conseiller Marc Gaudreau et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mars 2023, tel que présenté.

ADOPTÉE.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

#### M. Gaston Robitaille

M. Robitaille, en tant qu'utilisateur et amateur de curling, présente ses inquiétudes aux élus. Il informe que le président du club a démissionné de son poste de président et que le nouveau président et les nouveaux membres du conseil d'administration ne sont pas résidents de Maniwaki. Il affirme qu'il n'y a plus que 85 membres dans le club, dont plusieurs de l'extérieur, et que ce dernier n'est pas rentable.

La mairesse Francine Fortin lui demande s'il peut spécifier le motif de son intervention à la séance du conseil et il affirme être un résident de Maniwaki concerné par cette situation.

03-04-2023

M. Robitaille ajoute que sur 94 membres, seulement 18 % sont résidents de Maniwaki. Il demande pourquoi la Ville a accepté de signer une entente d'une durée de 10 ans. Il est informé que cette entente a été amendée. Il demande alors une copie de l'amendement. La greffière lui explique qu'il doit faire une demande d'accès à l'information pour l'obtenir.

La mairesse conclut en confirmant qu'il s'agit d'un dossier prioritaire pour la Ville et le remercie pour son intervention.

**R2023-04-056 JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE**

CONSIDÉRANT QUE la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre;

CONSIDÉRANT QUE le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;

CONSIDÉRANT QUE malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société;

CONSIDÉRANT QUE le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence depuis 2003;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Madeleine Lefebvre, appuyé par le conseiller Sonny Constantineau et résolu unanimement par tous les conseillers présents :

- de proclamer le 17 mai JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE et de souligner cette journée en tant que telle.

ADOPTÉE.

**R2023-04-057 SEMAINE NATIONALE DU DON D'ORGANES ET DE TISSUS 2023**

CONSIDÉRANT QUE la "***Semaine nationale du don d'organes et de tissus***" se tiendra du 23 au 29 avril prochains, sous le thème : « ***Ne gardez pas tout ça en dedans. Dites-le*** »;

**03-04-2023**

CONSIDÉRANT QUE le don d'organes est synonyme de vie et d'espoir pour plus de 913 personnes en attente d'une transplantation au Québec;

CONSIDÉRANT QUE chaque donneur peut potentiellement sauver huit autres vies grâce à la transplantation;

CONSIDÉRANT QUE chaque citoyen qui manifeste son consentement pour offrir ses organes à son décès a un impact incommensurable sur l'espérance de vie des personnes en attentes;

CONSIDÉRANT QUE participer à la « Semaine nationale du don d'organes et de tissus » permet d'ouvrir la discussion et l'expression des volontés concernant le don d'organes sur le territoire de la Ville de Maniwaki;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Sophie Beaudoin, appuyé par la conseillère Estelle Labelle et résolu unanimement par tous les conseillers présents :

- de proclamer "**La Semaine nationale du don d'organes et de tissus 2023 du 23 au 29 avril 2023**";
- d'inviter toute la population à faire connaître leur volonté au sujet du don d'organes et de tissus, car des centaines de vies en dépendent.

ADOPTÉE.

**R2023-04-058 COMPTES FOURNISSEURS – MARS 2023**

CONSIDÉRANT QUE le total des comptes fournisseurs pour les activités financières pour le mois de mars 2023 s'élève à 229 821,53 \$;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Marc Gaudreau, appuyé par le conseiller Sonny Constantineau et résolu unanimement par tous les conseillers présents :

- d'autoriser la trésorière à émettre des chèques concernant les comptes fournisseurs ci-haut mentionnés, pour un montant de 229 821,53 \$;
- d'approprier les fonds aux postes budgétaires identifiés à la liste des comptes fournisseurs.

ADOPTÉE.

**R2023-04-059 CAMION PORTEUR 10 ROUES 2024 ET ÉQUIPEMENTS – OCTROI DU CONTRAT**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Maniwaki a procédé à un appel d'offres public pour l'acquisition d'un camion porteur 10 roues 2024 et équipements;

03-04-2023

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une (1) soumission qui se lit comme suit;

Soumissionnaire	Montant soumissionné (avant taxes)
Aebi Schmidt Canada inc.	354 900 \$

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Sonny Constantineau, appuyé par la conseillère Sophie Beaudoin et résolu unanimement par tous les conseillers présents :

- d'octroyer le contrat au soumissionnaire Aebi Schmidt Canada inc. au montant de 354 900 \$, plus les taxes applicables, comme étant la seule soumission reçue et conforme aux exigences des documents d'appel d'offres « S-22.3 – Camion porteur 10 roues 2024 et équipements »;
- et d'autoriser la directrice générale, la greffière ou la trésorière à signer tout document relatif à cette acquisition.

ADOPTÉE.

**R2023-04-060 DALLE DE BÉTON PATINOIRE EXTÉRIEURE – OCTROI DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Maniwaki a procédé à une demande de prix par invitation pour l'installation d'une dalle de béton pour une patinoire extérieure sur le site des Trois Clochers;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu deux (2) soumissions qui se lisent comme suit;

Soumissionnaire	Montant soumissionné (avant taxes)
Construction FGK inc.	94 600,00 \$
Excavatech J.L.	102 739,52 \$

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Estelle Labelle, appuyé par le conseiller Sonny Constantineau et résolu unanimement par tous les conseillers présents :

- d'octroyer le contrat au soumissionnaire Construction FGK inc. au montant de 94 600,00 \$, plus les taxes applicables, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme aux exigences des documents d'appel d'offres « S-20.2 – Dalle de béton patinoire extérieure »;
- et d'autoriser la directrice générale, la greffière ou la trésorière à signer tout document relatif à cette demande de prix par invitation.

ADOPTÉE.

03-04-2023

**DÉPÔT PROJET RÈGLEMENT NO 1033 LIMITE DE VITESSE SUR LES CHEMINS MUNICIPAUX – DÉPÔT DU PROJET**

Le conseiller Sonny Constantineau, par la présente, dépose le projet de règlement numéro 1033 intitulé : « Règlement no 1033 Limite de vitesse sur les chemins municipaux ».

**R2023-04-061 M. ANDY LABELLE ET M. MARTIN COULOMBE - NOMINATION LIEUTENANTS**

CONSIDÉRANT QU' en conformité avec le règlement no 1032 sur l'établissement d'un service de sécurité incendie, il y a lieu de nommer deux (2) pompiers à titre de lieutenant;

CONSIDÉRANT QUE les deux (2) pompiers nommés ont réussi les étapes du processus nécessaires à cette nomination;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Madeleine Lefebvre, appuyé par le conseiller Sonny Constantineau et résolu unanimement par tous les conseillers présents :

- d'accepter les nominations au titre de lieutenant de M. Andy Labelle et de M. Martin Coulombe et ce, rétroactivement au 13 mars dernier;
- d'autoriser la directrice générale adjointe et responsable des ressources humaines, le directeur du service de sécurité incendie et la greffière à signer tout document relatif auxdites nominations.

ADOPTÉE.

**R2023-04-062 AVIS DE CONTAMINATION DU LOT 6 454 596 (LOTS PROJETÉS 6 567 063 ET 6 567 064) – AUTORISATION DE SIGNATURES**

CONSIDÉRANT QU' une étude de caractérisation environnementale révèle la présence de contaminants dont la concentration excède les valeurs limites réglementaires pour le lot 6 454 596 (lots projetés 6 567 063 et 6 567 064) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE ce lot appartient à la Ville de Maniwaki;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 31.58 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, c. Q-2), la Ville de Maniwaki doit requérir l'inscription d'un avis de contamination au registre foncier contre ce lot;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Estelle Labelle, appuyé par le conseiller Marc Gaudreau et résolu unanimement par tous les conseillers présents :

- d'autoriser la greffière à effectuer les procédures menant à l'inscription de l'avis de contamination sur le lot 6 454 596 (lots projetés 6 567 063 et

**03-04-2023**

6 567 064) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau, appartenant à la Ville de Maniwaki;

- d'autoriser la mairesse ainsi que la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Maniwaki, ledit avis et tout document permettant de donner effet à cette décision.

ADOPTÉE.

**R2023-04-063 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 129, RUE NOTRE-DAME (LOT 2 984 425) – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT QU' une demande de dérogation mineure pour le matricule 4437-91-0671, lot 2 984 425 a été présentée à la Ville de Maniwaki;

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à permettre un agrandissement avec empiètement dans la marge latérale côté nord de 0,45 mètre dans la zone commerciale C-135;

CONSIDÉRANT QUE la demande est mineure et ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme et que la propriété n'est pas située dans une zone de contraintes;

CONSIDÉRANT QUE le dossier a été soumis au comité consultatif d'urbanisme (CCU) pour étude;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande d'approuver la demande de dérogation mineure;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Sophie Beaudoin, appuyé par la conseillère Estelle Labelle et résolu unanimement par tous les conseillers présents :

- d'autoriser, tel que recommandé par le CCU, la dérogation mineure demandée pour la propriété sise au 129, rue Notre-Dame.

ADOPTÉE.

**R2023-04-064 COMITÉS MUNICIPAUX – NOMINATION DE SUBSTITUTS**

CONSIDÉRANT QU' il y a plusieurs comités municipaux au sein de la Ville de Maniwaki composés d'employés-cadres et de membres du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE lors d'absences, il y a lieu de nommer des membres du conseil à titre de substituts;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Sonny Constantineau, appuyé par la conseillère Madeleine Lefebvre et résolu unanimement par tous les conseillers présents d'approuver les nominations suivantes :

**03-04-2023**

- le conseiller Marc Gaudreau substitut en remplacement de la mairesse sur tous les comités et substitut pour remplacer un conseiller ou une conseillère pour les comités d'hygiène et environnement, de sécurité et incendie et de relation de travail;
- la conseillère Estelle Labelle substitut pour le remplacement d'un conseiller ou d'une conseillère pour le comité des finances;
- le conseiller Denis Nault substitut pour le remplacement d'un conseiller ou d'une conseillère pour le comité des travaux publics.

ADOPTÉE.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question soulevée.

### **R2023-04-065 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Il est proposé par la conseillère Madeleine Lefebvre, appuyé par le conseiller Sonny Constantineau et résolu unanimement par tous les conseillers présents de procéder à la levée de cette séance ordinaire à 19h50.

ADOPTÉE.

\_\_\_\_\_  
Francine Fortin, mairesse

\_\_\_\_\_  
Louise Pelletier, greffière